



## FUSION ANPE - ASSEDIC : CE QUE NOUS SAVONS A FIN JUILLET

Suite au CCPN du 2 juillet et à la multilatérale de l'Instance Nationale Provisoire du 7 juillet dernier, l'ensemble des organisations syndicales dont l'UNSA avait demandé à Christian Charpy, une plus grande transparence sur la mise en œuvre du processus de fusion. Pour répondre à cette demande, le Délégué Général a reçu les O.S., mardi 22/07/08 afin de faire un point d'étape à fin juillet sur la fusion. Si des zones d'ombre persistent, faute d'arbitrage définitif sur l'ensemble du processus de fusion, l'UNSA, soucieuse de défendre les intérêts des personnels et de pouvoir répondre à leurs attentes et inquiétudes, a pris toute sa part dans cet échange avec le D.G.

### **1) L'INSTANCE NATIONALE PROVISOIRE:**

Suite à la nomination, lors du Conseil des Ministres du 9 mai 2008, de Christian Charpy comme Délégué général, l'Instance Nationale Provisoire prévue par la loi a été mise en place. Elle regroupe une vingtaine de personnes issues des deux maisons. Son rôle est de préparer le processus de fusion conformément à l'article 6 de la loi.

A cet effet, depuis mi mai, 11 groupes de travail ont été mis en place :

Groupe 1 : Organisation, groupe 2 : Fonctions supports, groupe 3 : Dialogue de gestion et performance, groupe 4 : Finance-Budget-comptabilité, groupe 5 : Offre de service, groupe 6 : RH pour la période transitoire, groupe 7 : RH & Développement des compétences, groupe 8 : Communication, groupe 9 : Statistiques, groupe 10 : Informatique et groupe 11 : Préparation des négociations des conventions tripartite & bipartite.

Le 9 juillet, le D.G. a nommé les Délégués Régionaux (liste complète sur notre site).

L'installation dans les 26 régions de comités de pilotage régionaux a pour but de préparer la fusion, en liaison avec le national, en tenant compte des spécificités territoriales.

Enfin, le Conseil d'Administration de l'I.N.P. se réunit tous les mois, sauf en août, afin d'acter les principes de fonctionnement du nouvel opérateur ainsi que les orientations fixées sur la stratégie de fusion.

### **2) L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE INSTITUTION:**

L'organisation générale de la Nouvelle Institution, dont la création est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2009, est arrêtée. Elle se compose de quatre niveaux :

- Un niveau national
- Un niveau régional
- Un niveau territorial (départemental)
- Un niveau local (agences et Unités spécialisées)

A la création de la N.I., les deux premiers niveaux seront unifiés.

La Direction Générale définira la stratégie de la N.I., concevra l'offre de service, pilotera la performance et le management du réseau. Son siège sera localisé à Paris (Porte des Lilas). D'un effectif d'environ 800 personnes issues des 2 maisons, elle sera composée d'une dizaine de directions sous la présidence du Directeur Général et de 6 Directeurs Généraux Adjointes.

Les Directions Régionales, au nombre de 26, déclineront les politiques définies nationalement, programmeront leurs moyens et conduiront les partenariats tant institutionnels (Préfecture, Conseil Régional,...) que ceux relevant de la co-traitance et de la sous-traitance. Les D.R. seront implantées dans les villes Préfecture de Région.

Cependant dans 3 régions (Lorraine, Champagne-Ardenne et IDF), la question de la localisation du siège de ces D.R. n'est pas encore arbitrée.

Les Délégués Régionaux devront conduire, jusqu'à la création de la N.I, le changement, définir les nouvelles organisations et accompagner le processus de fusion dans leur région. D'ici fin septembre, ils devront préparer le budget et les plans d'actions 2009.

De plus, avant le 15/09/08, ils devront définir leur organigramme régional (nomination des D.R.Adjointes, des Directeurs Territoriaux) pour qu'il soit opérationnel au 01/01/2009.

Les Directions Territoriales mettront en œuvre la stratégie régionale, conduiront les partenariats au niveau de leur département (Préfet, Conseil Général, agglomérations,...) et superviseront les agences et Unités spécialisées de leur territoire. Les Directeurs Territoriaux pourront être secondés par des Directeurs Territoriaux Délégués. Ces derniers animeront et superviseront le réseau de 4 à 6 agences. La localisation définitive des Directions Territoriales se fera courant 2009.

Au niveau local, les agences et les unités spécialisées assureront la production de services aux usagers (D.E. et Entreprises). Progressivement sur environ 12 mois, l'ensemble du réseau passera en site mixte de type Guichet Unique 01. Vous trouverez sur notre site, le référentiel provisoire immobilier de l'agence de demain.

### 3) LA NOUVELLE OFFRE DE SERVICE :

Une nouvelle offre de service est en cours d'élaboration. Certains choix ont déjà été arrêtés, ils impliquent une refonte des parcours et une évolution de nos métiers.

Le déploiement de cette nouvelle offre de service se déroulera en deux temps :

De janvier à septembre 2009 :

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2009

- Evolution vers 2 entretiens IDE /PPAE cohérents et simplifiés)

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 :

- Convergence vers deux parcours (+ parcours du Créateur d'entreprise) :  
Le Parcours Appui et le parcours Accompagnement.

Mise en place du SMP, dès le 1<sup>er</sup> mois pour certaines populations (seniors, jeunes, métiers en tension). Déploiement progressif du Référent Unique pour le D.E.

Dans cette première phase le R.U. débutera au 1<sup>er</sup> RDV SMP. Il devra répondre au D.E. sur les questions simples liées à l'indemnisation du D.E.

### A partir d'Octobre 2009 :

- Mise en place de l'entretien Unique d'inscription (regroupant l'IDE & le PPAE) réalisé par le Référent Unique.

Ces orientations vont faire l'objet d'expérimentations.

Un calendrier de formation est prévu (1<sup>er</sup> trimestre 2009) pour l'ensemble des agents issus de l'ANPE pour l'appropriation d'un socle de base de connaissances relatives à l'indemnisation.

Pour les salariés des ASSEDIC volontaires pour évoluer vers le conseil à l'emploi, ils seront formés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Concernant la 2<sup>eme</sup> phase (entretien unique) : Une formation commune aux agents issus des 2 maisons sera mise en place.

### Evolution des métiers :

L'ensemble des métiers et des filières seront maintenus et des passerelles devront exister entre elles. Sur le conseil, des pistes sont à l'étude répertoriant trois types de fonction :

- Conseiller chargé de l'accueil, de l'inscription, du suivi des DE et de la gestion et du traitement des offres d'emploi.
- Conseiller chargé de l'accompagnement renforcé
- Conseiller chargé de la prospection des entreprises, de la gestion des grands comptes,

L'évolution des métiers fera l'objet de concertation avec les O.S. et des négociations futures.

### **4) LE TRANSFERT DES PERSONNELS :**

L'ensemble du personnel sera transféré, sans modification de leur affectation géographique, dans la Nouvelle Institution à sa date de création (01/01/2009).

Pour les salariés ASSEDIC-UNEDIC-GARP, leur convention collective actuelle est maintenue durant la période transitoire jusqu'à l'agrément de la nouvelle.

Pour les agents ANPE en CDI, ils restent sous le statut public 2003 durant la période transitoire et auront un an pour opter entre le maintien de leur statut public actuel ou la nouvelle convention collective une fois qu'elle sera négociée et agréée.

Durant toute la période transitoire, les agents des deux maisons gardent leur régime de retraite complémentaire et leurs garanties prévoyance et santé.

Des la création de la N.I., les relations collectives de travail seront régies par le code du travail.

## 5) LE CALENDRIER :

Les instances paritaires et de représentations du personnel nationales et régionales des 2 maisons vont être convoquées en septembre, octobre et novembre pour les informer sur l'évolution du processus de fusion. Un avis sera demandé en novembre 2008.

Parallèlement, les négociations sur l'accord de méthode préalable à la négociation de la nouvelle convention collective ainsi que les accords pour la période transitoire (Accord RH transitoire, accord sur les I.R.P. provisoires,...) débiteront le 2 septembre selon une fréquence bimensuelle.

*L'UNSA, restera vigilante durant tout le processus de fusion mais en Organisation Syndicale responsable, elle continuera de prendre toute sa part dans les discussions et négociations à venir pour que cette fusion, dont nous approuvons l'économie générale du projet, ne se fasse pas sur « le dos des personnels », dans la précipitation et l'opacité.*

*Cependant nous privilégierons l'échange et le dialogue et n'adhérons pas à la stratégie d'obstruction aux motivations quasi exclusivement idéologiques de certains.*

*En effet, plusieurs organisations syndicales dont la CGT, le SNU-FSU et FO ont cherché, une nouvelle fois, la rupture lors de la réunion du 22 juillet dernier.*

*Derrière leurs arguments formels et artifices procéduraux se cache une réelle volonté de retarder au maximum le processus de fusion, voire de la faire échouer et ainsi d'obtenir autour d'une table ce qui n'a pu l'être par la grève et dans la rue !*

*Pourtant le Délégué général et notre tutelle sont confrontés à deux contraintes :*

- Mettre en place la Nouvelle Institution AU 1<sup>ER</sup> janvier 2009*
- Obtenir l'accord de méthode préalable à la négociation de la nouvelle convention collective et les accords pour la période transitoire.*

*Sans de tels accords, la création du nouvel opérateur issu de la fusion ANPE-ASSEDIC sera impossible à réaliser dans la pratique.*

*Ces contraintes sont autant d'atouts pour les représentants du personnel. Elles nous permettront d'exercer une forte pression, lors des négociations à venir, sur la direction et le gouvernement afin d'obtenir le maximum d'avancées et de garanties, tant juridiques que financières, pour l'ensemble des personnels de l'ANPE et de l'ASSEDIC.*

**Vos représentants UNSA : Dominique NUGUES, Jacques GUEDON,  
Jean-François DAVASSE & Jean-Cyril LE GOFF**

**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR NOTRE SITE : [www.unsa-anpe.fr](http://www.unsa-anpe.fr)**